



www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2026,

Le deux mars deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 23 février 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 3
Élus présents : 22	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel MAENNER, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Pierre SCHNEIDER, Marie Laure KOESSLER, Rémi REUTHER, Bernard WEBER, Brigitte SCHLEIFER, Mario VOELKEL, Laurent REYMANN, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Philippe DECOUR, Daniel MAENNER, Isabelle DURINGER, Solange WOLFF MINTSA, Annabella PINTO, Jérôme FLAGEY, Olivier MULLER, François CHABAS, Odile NGO YANGA.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Myriam JOACHIM a donné procuration à Bernard WEBER
Nadia THOMAS a donné procuration à Rémi REUTHER
Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN
Virginie JACQUEMIN a donné procuration à Alain JANSEN

Absent(s) sans donner de mandat :

Sabin MUNTEAN, Fanny GOURDIN, Julien MASSON.

13/2026 – ADMINISTRATION GENERALE - Information : Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations

Par délibération en date du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée du mandat un certain nombre de compétences conformément au CGCT, article L.2122.22-4.

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune et évitent au conseil municipal d'avoir à délibérer sur toutes les affaires.

Le Maire doit rendre compte des décisions prises dans les domaines délégués à chacune des réunions obligatoires (CGCT-Art. L.2122-23).

DECISION DU MAIRE N° 03/2025 en date du 31 décembre 2025

OBJET : Virement de crédit budgétaire entre chapitre – Référentiel M57

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM,

***Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22, permettant au Maire d'exercer certaines attributions déléguées par le Conseil municipal, et en particulier son 5° relatif aux virements de crédits ;*

***Vu** la délibération du Conseil municipal n° 14-2025 du 31 mars 2025, portant adoption du budget primitif 2025 ;*

***Vu** les modalités de vote du budget figurant dans le budget primitif 2025, et notamment le point III, par lequel l'assemblée délibérante a expressément autorisé le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement*

***Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;*

***Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits afin d'assurer la bonne exécution des dépenses des services communaux et couvrir les dépenses prévues au chapitre concerné ;*

***Considérant** que le présent virement ne modifie pas l'équilibre global du budget ;*

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est procédé à un virement de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget de la commune :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	BP2025	Montant du mouvement	BP+ virement
014	739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	210 000 €	+ 15 000 €	225 000 €
65	6541	Créances admises en non-valeur	22 000 €	- 15 000 €	7 000 €

ARTICLE 2 : Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera :

- transmise à :
 - M. le Préfet de la Région Grand Est
 - Mme la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Saverne
- affichée, archivée et classée au registre des délibérations et des décisions du Maire.

Souffelweyersheim, le 31 décembre 2025



Le Maire

Pierre PERRIN

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 3 mars 2026



Le Secrétaire de séance

Daniel MAENNER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 04.03.2026